

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**TEXTE ISSU DE LA COMMISSION
DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)**

Dossier n°036

**PROJET DE LOI N°...../ALT PORTANT AUTORISATION DE
RAFIFICATION DU CONTRAT DE CREDIT ACHETEUR SIGNE
LE 07 DECEMBRE 2021 ENTRE LE BURKINA FASO, SOCIETE
GENERALE ET ING BELGIQUE SA POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT CLE EN MAIN
D'UN CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
DE TROIS CENT SIX (306) LITS A GAOUA**

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du **11 novembre**¹ 2022 portant validation du mandat des députés² ;

a délibéré en sa séance du...

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article³ 1: Est autorisée la ratification du Contrat de Crédit Acheteur signé le 07 décembre 2021 entre le Burkina Faso, SOCIETE GENERALE et ING BELGIQUE SA pour le financement de la construction et l'équipement clé en main d'un centre hospitalier régional universitaire de trois cent six (306) lits à Gaoua.

Article⁴ 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le...

Le Président

Le Secrétaire de séance

¹ Ajouter le groupe de mots « 11 novembre » après « du »

² Supprimer le groupe de mots « de l'Assemblée Législative de Transition ; » après « députés »

³ Au lieu de « ARTICLE » lire « Article »

⁴ Au lieu de « ARTICLE » lire « Article »